



WEBINAIRE

24 juin 2021

S'INSCRIRE

HORAIRES
De 17h00 à 18h00

OPTIMIND

Optimind, acteur indépendant leader du conseil en gestion des risques, réalise 45 millions d'euros de chiffre d'affaires et réunit plus de 300 collaborateurs autour de cinq practices : *Actuarial & Financial Services, Financial & Accounting Services, Corporate Risk Services, Risk Management, Strategy & Management Consulting*. Les services *Business Process Outsourcing* sont portés par Prevere, société de courtage et de gestion d'Optimind.

Optimind accompagne les organismes assureurs, banques et grandes entreprises autour de la définition de la stratégie, de la gestion des risques et de la transformation.

INSCRIPTION

Votre inscription est requise au plus tard le 23 juin 2021.

Le lien vers le webinaire vous sera envoyé dès la confirmation de votre inscription.

Pour vous inscrire, cliquez directement [sur ce lien](#).

Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme - LCB-FT

Les impacts de l'arrêté du 6 janvier 2021 sur les dispositifs opérationnels. Êtes-vous prêts ?

Avec l'adoption de l'**ordonnance du 4 novembre 2020** renforçant les obligations en matière de Gel des avoirs et surtout de l'**arrêté trans-sectoriel du 6 janvier 2021 relatif au dispositif de contrôle interne en matière de LCB-FT et de gel des avoirs**, les autorités françaises confirment leur volonté de renforcer et d'harmoniser les dispositifs LCB-FT.

Les acteurs de la banque, de l'assurance et du courtage sont ainsi amenés à repenser leurs dispositifs afin d'intégrer notamment :

- une gouvernance structurée permettant d'adapter en permanence le dispositif aux risques auxquels ils sont exposés ;
- la mise en œuvre de scénarios permettant de générer les alertes nécessaires à la prévention du risque BC-FT ;
- des outils permettant d'assurer un suivi en continu des clients et des opérations.

Une automatisation des processus, sans pour autant négliger les analyses nécessaires à détecter toutes opérations douteuses, apparaît ainsi indispensable.

Nos experts vous proposent, dans le cadre de ce webinaire, de revenir sur les impacts des obligations issues de l'arrêté du 6 janvier 2021 et de vous présenter les différentes solutions technologiques permettant de répondre à ces obligations. Avec l'intervention de Shift Technology.

INTERVENANTS

Alain LE CORRE, partner Risk Management, Optimind
Carole RIAUX, senior manager, Optimind

Avec l'intervention de Shift Technology

Benoît LE GROS, VP Customer Success EMEA & Asia
Paul-Antoine OUAZANA, Project Manager

PROGRAMME

- Actualité réglementaire : focus sur l'arrêté du 6 janvier 2021
- Les enseignements à tirer des dernières sanctions ACPR
- Quels outils mettre en place pour répondre aux obligations ?
Présentation des solutions possibles pour décliner de manière opérationnelle les obligations prévues par les textes